

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE FERME L'ESPÉRANCE (1999) INC.
(602 RUE PRINCIPALE)**

AVIS PUBLIC est par la présente, donné conformément au Règlement sur les dérogations mineures 314-2011 et ses amendements et à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 4 août 2026 à la salle du conseil située au 1170 rue du Terrain-de-Jeu, une demande de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme sera présentée, à savoir :

Localisation : 602, rue Principale, Parisville (Québec) G0S 1X0

Lot : 6 083 423, cadastre du Québec

Nature : Maintien des installations d'élevage existantes (étable et réservoir circulaire) à des distances séparatrices relatives aux odeurs de 60, 68 et 76 mètres des maisons d'habitation voisines, normalement prescrites à 96 mètres, dans le cadre de l'agrandissement de l'étable laitière et de l'augmentation du cheptel.

QUE ladite demande de dérogation mineure sera présentée lors de la séance ordinaire du conseil municipal du mardi 4 août 2026, à compter de 19 h 30, qui se déroulera à la salle du conseil située au 1170 rue du Terrain-de-Jeu, à Parisville ;

QU'au cours de cette séance ordinaire, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Parisville, ce 16 juillet 2026.



Renaud Labrecque
Directeur général & greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION
(articles 335 et 346 du Code municipal)

Je, soussigné, résidant à Saint-Antoine-de-Tilly, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16^e jour de juillet 2026.



Renaud Labrecque
Directeur général & greffier-trésorier